

18/6²) REPARTITION crédits Barangé (programme 1958 - 1959)

Le MAIRE donne lecture du projet de budget arrêté en recettes et en dépenses à la somme de DOUZE MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (12.750.000 F.).

A l'unanimité, le Conseil adopte le projet de budget tel qu'il est présenté.